Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Joumada I 1447
29 Octobre 2025

N° 149

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2901**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2902**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2904**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2907**
Homologation de résolutions **2907**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2907**
Avis aux créanciers **2913**
Convocations
Sociétés anonymes **2914**
Sociétés communautaires **2915**
Autres sociétés **2915**
Actes Administratifs
Avis au public **2915**
Divers
Avis au public **2916**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Citibank N.A Tunis Branch **2918**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Bulletin

Nom ou raison sociale : Société citoyenne régionale de transport «EL AMEN» Médenine.

Type de société : Société citoyenne régionale.

Capital social : 10.000DT.

Siège social : Route de Ben Guerdane, Médenine Sud - 4100.

Objet social : - Transport public terrestre régulier des personnes.

- Tous les services se rapportant au transport.

- En général toutes activités commerciales qui contribuent au développement de l'activité de la société.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du statut constitutif : Tribunal de 1ère instance de Médenine le 7/10/2025 sous le n°40.

Parts sociales à souscrire : 200 parts sociales d'une valeur globale de 10.000 DT.

Valeur nominale des parts sociales : 50 DT par action.

Distribution des dividendes et réserves légales obligatoires :

- 15 % sont alloués aux réserves légales obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales & sportives.

- 30% sont alloués au développement de l'activité de l'entreprise.

- 35% seront distribués entre les associés.

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine.

Délai de souscription : Les souscriptions au capital s'étalent sur 10 jours du 27/10/2025 au 5/11/2025.

La clôture peut être annoncée en cas de souscription totale avant délai.

2025R03034SODB1

Constitution d'une Société Citoyenne Locale

Bulletin

Nom ou raison sociale : Société citoyenne locale de culture de loisir & de tourisme «Flamant rose».

Type de société : Société citoyenne locale.

Capital social : 5.000 DT

Siège social : Hessi Jerbi, délégation de Zarzis.

- Création d'un espace de culture de tourisme & de loisir

- La présentation du patrimoine naturel et des activités culturelles de la région.

- En général toutes activités commerciales qui contribuent au développement de l'activité de l'entreprise.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du statut constitutif : Tribunal de 1ère instance de Médenine le 9/10/2025 sous le n°41.

Parts sociales à souscrire : 100 parts sociales d'une valeur globale de 5.000 DT.

Valeur nominale des parts sociales : 50 DT par action.

Distribution des dividendes et réserves légales obligatoires :

- 15 % sont alloués aux réserves légales obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- 30% sont alloués au développement de l'activité de l'entreprise.

- 35% seront distribués entre les associés.

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine.

Délai de souscription : Les souscriptions au capital s'étalent sur 10 jours du 27/10/2025 au 5/11/2025. La clôture peut être annoncée en cas de souscription totale avant délai.

2025R03037SODB1

Bulletin de souscription

De constitution d'une société communautaire locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Awled Mfeda

Services : Agricoles

Type de société : locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Fernana.

Période d'ouverture de la souscription : du 10 Novembre 2025 au 31 décembre 2025 Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le

Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens. L'avis de convocation sera également affiché au siège de la Municipalité Fernana.

Les Fondateurs :

1. Mohsen ben Mabrouk Mzrizgui : CIN 0773933 téléphone 97 245 545

2. Mustafa ben Mbarek Elmzrigui : CIN 02594338 téléphone 97 713 105

3. Rahmani ben Mabrouk Mzrizgui : CIN 07839826 téléphone 52 364 374

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025403611SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

Augmentation de capital

Société LES GRANDS SILOS DE BEJA S.A. "G.S.B"

Identifiant unique : 0462927J

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 4 214 800,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Route de Amdoun Béja, Gouvernorat de BEJA

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Une copie originale du 24/7/2025 et enregistré à la recette des finances de BEJA le 8/9/2025, sous le n°25706619, Quittance N°M068419, a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 octobre 2025.

Montant de l'augmentation :

1 320 000,000 DT par compensation de créance certaine, liquide et exigible.

Nombre des actions souscrites :

13 200 actions nominatives de 100 DT chacune à libérer intégralement à la souscription,

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

2025R03046SANB2

أدفنس تونس

ADVANS TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 25.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Vie 3, Zac Khaireddine, Lac III - Tunis

Identifiant unique : 1317726X

Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de micro finance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle à sa formation el à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné «Advans Subordonné 2025»

De 5 000 000 dinars Sans recours à l'appel public à l'épargne.

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Advans Tunisie SA réunie le 17/06/2025, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 120 Millions de Dinars, à émettre sur les exercices 2025, 2026 et 2027, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 30/09/2025 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «Advans subordonné 2025» d'un montant de 5 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes:

- Taux d'intérêt : TMM+2,9% brut l'an

- Durée : 5 ans

- Amortissement : Remboursement in fine

Renseignements relatifs à l'opération :

Montant de : Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est de 5 millions de dinars, divisé en 50.000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire Subordonné "Advans Subordonné 2025" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire subordonné seront reçus à partir du 31/10/2025 auprès des guichets d'Advans Tunisie sa et seront clôturés au plus tard le 7/11/2025. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50.000 obligations. En cas de placement d'un montant inférieur à 5.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 7/11/2025, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission :

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

Caractéristiques des titres émis :

- La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers

- Dénomination de l'emprunt : "Advans Subordonné 2025"

- Nature des titres : Titres de créances

- Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Advans subordonné 2025» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt subordonné seront prises en charge par Tunisie Clearing.

- Tribunaux compétents : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

2025403634SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«Maghreb-Alimentation»

Sarl au capital de 3 000 000 DT

28 rue 8601 - ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0020545R

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 18 août 2025 (p.v enregistré RF Charguia, 8/9/2025, n°2571 0496, quitt n°105859), a renouvelé Mme Michèle BISMUTH et M. Peter BISMUTH, dans leurs fonctions de cogérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali MAKHLOUF nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03050SRLB2

"ETEL"

Sarl au capital de 450 000 DT

28 rue 8601- ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0003037C

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 03 septembre 2025 (p.v enregistré RF Charguia, le 23/9/2025, n°25711334, quitt n°111057), a renouvelé M. Peter BISMUTH, dans ses fonctions de gérant de la société, ayant les mêmes pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali Makhlouf nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03051SRLB2

AUTRES SOCIETES

Les bras de Goubellat

Sa typologie : services agricoles et grande agriculture

Son capital : 10 000 dinars

Quartier général : Qablat

M.F. : 1929929K

Conformément au procès-verbal de l'assemblée datée du 27 septembre 2025, enregistrée à la recette des finances de Mjaz el beb, le 2 octobre 2025, sous le numéro 25 702467, quittance, dont une copie a été déposée dans le Registre national des entreprises le 4/10/2025, sous le numéro 2025P29206741, ce qui suit a été décidé :

- Election du Président du Conseil d'administration

- Donner un pouvoir absolu au président du Conseil pour l'ouverture d'un compte courant dans les institutions financières

- Nomination d'un commissaire aux comptes et comptable pour l'entreprise

- Stipulant le siège social.

2025R03042SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par maître Mabrouk Barez sis à Houmet Souk Jerba Médenine, signé signature légalisée en date du 10/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 14/10/2025 selon quittance n°M100114 et l'enregistrement n°25206227, Mme Moufida Taieb CIN 08612284, a cédé à la société Olea Médenine Trading et Services matricule fiscal : 1790079C représentant légal Mme Hana Azzri, CIN n°06576464 délivrée le 26/01/2017, la totalité de fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la route Ben Guerdenne auprès de centre des arts théâtrales et dramatique Médenine conçu comme café et restaurant.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours, à partir de la date de la publication au JORT et ce auprès de Mme Moufida Taieb à l'adresse mentionnée ci-dessus à s'avoir; route Ben Guerdenne auprès de centre des arts théâtrales et dramatique Médenine. Cet avis a été publié au Quotidien le 23/10/2025.

2025R03036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/10/2025, enregistré à la recette des finances de Kef en date du 24/10/2025, N° de quittance M069497 N° d'enregistrement 25203405, Mr Bader eddine Ben Mohamed Ben Amara Rezgui a vendu à Mme Hela bent Fathi Khamassi, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné Achat et vente du lait et ses dérivés, dans le local sis Immeuble Hana n°1 Cité Mnakh Kef Nord.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de l'avocat Arbi Zaaloubi à son bureau sis à l'avenue Taeib Meheri Kef dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 28/10/2025.

2025R03041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 14 octobre 2025 ; enregistré à la recette des finances de Grombalia le 22 octobre 2025 quittance n°M110056; enregistrement n°25205407. Madame Wafa Ben Brahim titulaire de la c.i.n n°09773630 a vendu à Madame Ranim Chabbouh titulaire de la c.i.n n°09878678; le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels ; exploité pour exercer l'activité de coiffure, esthétique pour les femmes et commerce des produits cosmétiques en détail ; dans le local commercial situé à la rue de la République Grombalia - 8030. Les oppositions doivent être adressées auprès de Maître Yosra Benbrahim, Avenue Mohamed 5, Grombalia, dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse, le 25 octobre 2025.

2025R03048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte identifié par signature à la date du 28-4-2021 sous le numéro 5670 sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte le 24-9-2021, sous le numéro d'enregistrement 21203593 quittance n°55350, monsieur Kaeis Ben Abdelhamid el Jelassi a vendu à Madame Manel bent Saleh ben Hedi Ayari la totalité d'un fonds de commerce sis à la Rue Abou el Kacem el Chebbi Bizerte exploité à la vente des vêtements usagés.

Les oppositions peuvent être formulées chez Le vendeur demeurant lotissement Fouchali cité el saha Bizerte dans 20 jours dès la publication au JORT et publier aux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/10/2025.

2025R03049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 9/10/2025 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina le 17/10/2025 sous le n°25205263, N° de quittance M077179, Sté ATP PLUS représentée par son représentant juridique Mr Mohamed Dhief Allah a vendu à Mr Mohamed Ali Rabbani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'activité de Traitement et revêtement des métaux, sis à la Zone industrielle Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à son adresse sis au 3 rue Tripoli Ezzahra Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/10/2025.

2025R03055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 6/10/2025 et 9/10/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 22/10/2025 sous le numéro M080143 reçu n°25203223 Souleima Daoued titulaire d'une CIN n°11080236 a cédé à Elzohra Kdima titulaire de la CIN n°00098468, un fonds de commerce de vte Pdts Divers exploité au local Sidi Mansour - Kelibia. Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du cédeur à son utilité Elzohra Kdima au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 25/10/2025.

2025R03057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/10/2025, enregistré à la recette des finances de Morneg en date du 10/10/2025, N° de quittance M0785080 N° d'enregistrement 25202688, Mme Altaf Gharbi a vendu à Mr Hedi Hammami, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour tout commerce, dans le local sis 02 Mars 1934 Morneg.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du Fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 29/10/2025.

2025R03058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP datant du 24/10/2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le numéro quittance n°M089000 enregistrement n°25208094 la société Alliance du sud Amal au nom de son gérant Talel Hefdallah a cédé le fonds de commerce exploité pour tout commerce dans le local sis au 93 avenue Habib Bourguiba Mégrine à monsieur Riadh Sakka et à Hasene Bel Haj Ali.

Les oppositions concernant la dite cession doivent être adressés au local objet de vente dans un délai de 20 jours suivant publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk à la date du 29/10/2025.

2025R03059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Medjez El Bab le 7/02/2024; quittance n°M002875 enregistrement n°24200171, société para santé titulaire de l'identifiant fiscal n°V1497449 a vendu à Manoubia bent Rabah ben Boudena Nefzi ; titulaire de la carte d'identité nationale n°2214687 la totalité du fonds de commerce pour vente prêt à porter Rue de l'environnement en face de la banque Zitouna Testour Béja.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Karim Nasri avocat au Colisée chehed medjez el-Beb Béja dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT.

2025R03060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp en date du 13/10/2025 enregistré le même jour quittance n°M023993 et publiée dans le journal quotidien Echourouk le 19/10/2025 Mr Kamel Tibi a cédé à Mr Katib Newigui un fonds de commerce d'un café exploité à Mountazah Elhajeb sis au centre de Hajeb Layoun Kairouan. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au J.O.R.T à l'adresse du fonds cédé.

2025S01389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé en date du 21 août 2025 enregistré à la recette des finances rue Viktor Hugo Sousse le 25/8/2025 quittance n°M051874 enregistrement n°25203970, le fonds de commerce qui a pour objet commerce de viande en détails, exploité au local sis à Sfeya Hofret el Hbess avenue Ribat n°9 Sousse, inscrit au registre de commerce ancien sous le n°A0949782016, ayant l'identifiant unique N°1405448L, a été vendu par Mohamed Mansour, C.I.N 06926169, demeurant à la rue Habib Thameur Ouardanine Monastir à Nadia Mansour, C.I.N 06849392, demeurant au 41 rue Wed Chech Ourdanine Monastir, d'un prix de quatre mille cinq cent dinars (4.500d000).

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local sis à Sfeya Hofret el Hbess avenue Ribat n°9 Sousse.

Un extrait du contrat sus indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du Mercredi 22 octobre 2025.

2025S01391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 14/10/2025, enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le 16/10/2025 sous N°25201710 quittance n°61781, Monsieur Karim Baccouche : titulaire de la CIN n°08282979 et demeurant à Rue Hammam, Ksour Essef, Mahdia, a vendu et cédé à Mr Karem Manàa, titulaire de la CIN n°11812118 et demeurant à Rue Abdallah Boukhris, Ksour Essef, Mahdia, la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce d'alimentation générale en détail dans les locaux spécialisés et vente du Tabac et des journaux sis à la Rue 13 Août, Ksour Essef, Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local sus-indiqué dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette vente a été publiée au journal quotidien Echourouk le 25/10/2025.

2025S01392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Kacem Echabi Sfax le 14/10/2025 sous le n°25204834 quittance n°M096873, Mr Chokri Abdelkafi CIN n°01080209 a vendu à Mr Imed Harrabi CIN 05987319, tout le fonds de commerce exploité en tant que café «Café nawar» situé à la route Taieb Mhiri n°3 Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Chawki Abdennadher, avocat à son cabinet sis à la rue Victor Hugo Imm. Borji 2ème étage Sfax, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 21/10/2025.

2025X01421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P rédigé par Maître Djemal Ahmed - Avocat à la cour de cassation dont l'étude se trouve au 18, Rue d'Irak Tunis 1002 M.F : 0091208/T/P/000 - Mr Mongi Ben Ayed en sa qualité et propriétaire de la Société intermousse Solimar distribution R.C : B153562001 - M.F : 0774728M/A/M/000 dont le siège social est à la route de Béja Km6 - Borj Chakir Tunis - Portable : 21.411.732 a vendu à Mme Najla Bent Moncef Ben Rabah Mindili - Agent Commercial domiciliée à Bazina Bizerte - CIN N°: 11350342 du 9/7/2018 Portable : 28.593.550 le fonds de commerce sis à la rue Malta Sghira N° : 4 Tunis dont le propriétaire des murs est Moufida Bent Hassen Rmili épouse Omar Bougatfa domiciliée à la Rue Malta Sghira N° : 4 Tunis dont l'objet est la vente de la mousse industrielle et du matelas à ressort et du mobilier dont la superficie est du 40 m² en vertu d'un acte enregistré à la recette des finances Av. H. Thameur Tunisie 31/10/2016 reçu n°M084261 enregistrement 16304807. Le Contrat entre la venderesse et l'acquéreuse a été enregistré objet du présent sous reçu n°M056471 enregistrement n°25202956 à la recette Av. H. Thameur Tunis le 21/10/2025 - Une annonce à ce propos a eu lieu le 30/10/2025 sur le journal Es-Chourouk.

2025403631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 24/9/2025 enregistré à la recette des finances à la Marsa le 24/9/2025 Quit n°M0124481 enregistrement n°25206411 Mr Safouan Affli a vendu à Mr Mohamed Faouzi Bdiri le fonds de commerce (CAFE MONDIAL) avec tous ses éléments corporels et incorporels exploite au local sis à la Rue Charles De Gaule El Bhar Lazrek La Marsa.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Faouzi Bdiri, Borej Alissa appartement 13 résidence Golden Tulipe Gammart Tunis, dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 8/10/2025.

2025403635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Roued le 16/10/2025 quittance n°M124380 enregistrement 25205273 Wissem Ben Smaya a vendu la totalité du fonds de commerce ayant comme activité restaurant à Houda Karoui Epouse Ayari situé au 24 rue Hamza Ibn Abdelmoutaleb Ariana Soghra Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux : Echourouk et le Quotidien du 23/10/2025.

2025403636FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2025 enregistré à la recette des finances à Djerba le 3/10/2025 sous le n°25301000 quittance n°M027354, Monsieur Anouar Gobbaa sis à Guellala Djerba, a loué à la société FLOW PAY, tout le fonds de commerce existant à Guellala Djerba destiné Bureau de Change Monétaire et Devises, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié le 23/10/2025 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2025R03038FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Par acte s.s.p légalisé en date du 14/10/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 16/10/2025 sous le 25306185 ; Mohamed Mani a loué à Monaam Slimani la totalité du fonds de commerce matricule fiscal n°000MA1337138/S et qui est exploité pour la vente des pièces auto sis à oued Al-Qasiba shawkat aleirasa Hammam Sousse avec tous ses éléments incorporels et corporels.

Les oppositions seront faites au lieu du local du fonds de commerce dans le délai disposé dans le code de commerce.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 23/10/2025.

2025S01386FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location sous seing privé en date du 19/9/2025 enregistré à la recette des finances cité El Mahrajen le 23/9/2025 Reçu n°1053168 Enregistrement n°25304837; Mr Hatem Bou Kharouba, titulaire de la CIN n°04751526 délivrée le 21/11/2019 et de l'Im. Fiscal n° 000 C N 373246/S, loue à Mr Ramzi Juini Titulaire de la CIN n°08726251 délivrée le 18/6/2019, tout le fonds de commerce sis au 21 bis Av Haroun Errachid Mutuelle ville pour usage Vente de poulet et produits dérivés épiceries et variantes pour une durée de quatre ans renouvelables commençant le 01/09/2025.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/10/2025.

2025403613FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des cadres et agents du groupement de santé de base Ben Arous

Siège de l'association : 09 Rue essalam, Radés Miliane 2040.

Objectifs de l'amicale :

- Fournir une aide sociale aux agents de santé du groupement de santé de base Ben Arous

- Encadrer les membres et créer un climat de travail favorable

- Organiser des activités culturelles et récréatives au profit des membres et de leur famille.

Composition du comité directeur :

Président : Abdelghafour Dahmani

Vice-président : Karim Boughalmi

Secrétaire générale : Salwa Laabidi

Vice secrétaire générale : Widad Hamaisi

Trésorière : Intisar Boukhatem

Vice trésorier : Issam Werzli

Membre : Laamjad Dridi.

2025R03039APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de la Statistique et de l'Intelligence Artificielle (ASIA)

Siège de l'association : Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information de Tunis (ESSAIT) : 6, Rue des Métiers, Charguia 2 - B.P. 675 - 1080 Tunis

Objectifs de l'association :

- Faire connaître les domaines de la statistique, de l'intelligence artificielle et des sciences des données, les simplifier pour le grand public et faire connaître leurs avantages et les risques potentiels liés à ces domaines.

- Faire connaître l'Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information en tant qu'école nationale d'ingénieurs en statistique et toutes les institutions universitaires spécialisées dans les domaines de la statistique, de l'intelligence artificielle et des sciences des données.

- Soutenir les efforts de l'Etat pour promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de la statistique, de l'intelligence artificielle et des sciences des données.

Membres fondateurs :

Mohamed Aziz Ameur : Président

Imen Ben Saad : Secrétaire générale

Zouhour Kahouli : Trésorière

Nour Souki : Membre.

2025R03052APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Monsieur Abdelbasset Ben Hassen a été réélu Président du Conseil d'Administration de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme selon la décision de nomination ci-jointe qui est enregistrée à la recette des finances sous le numéro 24803734 du 17/10/2024.

2025R03047APSF2

Evolution d'un groupement d'intérêt

Collectif à un groupement de développement agricole

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et modifié suivant la loi n°978 de l'année 2005 du 24 mars 2005.

Suivant le procès-verbal de constitution du groupement de développement à ouled chamekh 6 daté le 10/02/2006 et agréé par courrier de gouverneur du Mahdia numéro 10924 daté le 31/07/2025. Il a été constitué le groupement de développement ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Groupement de développement agricole à Ouled Chamekh 6

Lieu : Ouled Chamekh 6

Objet de l'intervention : Périmètre irrigué

Président : Hadj Neji

Trésorier : Dehmani Youssef

Membre : Braik Tayeb.

2025S01390APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Requérante à la vente aux enchères : Imen Bent Salem Ben Fredj, travailleur à l'étranger, demeurant en France, ayant élu domicile en l'étude de Maître Abdelaziz Chakroun, l'Avocat auprès la cour de cassation, dont l'étude est située à la Rue Habib Bourguiba, Immeuble Elouesstani, 1er étage n°24 Ksar Hellal.

Défendeur à la vente aux enchères : Makrem Bouazza, travailleur à l'étranger, demeurant à la Rue Habib Bourguiba, Ksibet El Médiouni.

Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Chakroun, l'Avocat auprès la cour de cassation, dont l'étude est située à la Rue Habib Bourguiba, Immeuble Elouesstani, 1er étage n°24 Ksar Hellal titulaire de l'Identifiant fiscal n°414503T.

Titre exécutoire : La copie exécutoire du jugement d'appel personnel rendu par la Cour d'Appel de Tunis sous le numéro 11626/11627 en date du 5/3/2019.

Saisie exécutée : Procès-verbal de renouvellement de saisie immobilière avec notification par l'huissier de justice à Monastir, Maître Ahmed Abid, en date du 14/10/2023 sous le numéro 3881.

Propriété foncière mise en vente : La totalité de la quote-part du défendeur, consistant en la moitié de la propriété agricole à l'indivision étant une parcelle de terre agricole de forme irrégulière, située au lieu-dit "El Mansoura" de la forêt de Ksibet El Mediouni, contenant 3 souches d'oliviers en espalier et 4 souches d'oliviers en gobelet, sur une superficie de 1450 mètres carrés. Borné du Nord par le cours de Oued Mansoura, de l'Est par les héritiers d'Ibrahim Kacem Belhadj Ayed, du Sud par Mounir Ben Amor et Ibrahim Belhadj Ayed et de l'Ouest par Salem Zaouali.

Prix de départ : La valeur de la quote-part du défendeur, consistant en la moitié de la propriété, soit 725 m² sur un total de 1450 m² de la propriété décrite, est fixée à quatorze mille cinq cents dinars (14.500,000 DT). S'y ajoutent les frais de la vente selon l'estimation de l'expert, Monsieur Mohamed Moussa, dressé le 6/3/2025, en vertu de l'Ordonnance sur Requête numéro 1472 délivrée par le Président du Tribunal de Première Instance de Monastir le 25/02/2025.

Date de la vente : La quote-part du défendeur, consistant en 725 m² sur un total de 1450 m² de la propriété décrite, sera adjugée aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, le Mercredi 3 décembre 2025 à neuf heures du matin et suivantes, auprès la Circonscription des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir, dans la salle d'audience prévue à cet effet au Palais de Justice de Monastir.

Note : La propriété mise en vente peut être visitée tous les jours de la semaine, chaque jour de 10h00 à 17h00. Pour plus de renseignements, contacter le Greffe du Tribunal de Première Instance du Monastir pour consulter le cahier des charges qui y est déposé, ou contacter le cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Abdelaziz Chakroun, Avocat auprès la cour de cassation, dont l'étude est située à la Rue Habib Bourguiba, Immeuble Elouesstani, 1er étage n°24 Ksar Hellal. La participation à la vente ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat, après avoir consigné au moins un tiers du prix de départ à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou après avoir présenté un chèque certifié, ou une garantie bancaire irrévocable.

2025S01388VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Karbia Mohamed Ali

Huissier de justice

Rue Ibn El Jazzar Immeuble Dar El Hamd Sousse

Tél / Fax : 73.215.170

GSM : 97 280 944/55 761 163

MF : 1349198/V

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce ci-dessous désigné par l'entremise de Mohamed Ali Karbia huissier de justice demeurant à la rue Ibn El Jazzar Immeuble Dar el Hamd Sousse le 26/11/2025 à 10h30 du matin sur les lieux : Immeuble M'farej Av Ribat Corniche - Sousse.

Partie poursuivante : la société JAWAHAR TOUR, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0020303Z demeurant au bureau de son Avocat Maître Hamza Turki, rue Victor Hugo immeuble Myriam - bureau 401- Trocadéro Sousse.

Partie saisie : la société MC TRAVEL inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1375264L, demeurant Immeuble M'farej Av Ribat Corniche - Sousse.

Titre exécutoire : Décision exécutoire le jugement N°76491 rendue par le Tribunal de Sousse en date du 27/01/2025.

Fonds de commerce mis en vente: la totalité du fonds de commerce (Agence de Voyage) exploité à l'Immeuble M'farej Av Ribat Corniche - Sousse; composé de ses éléments suivants :

-Eléments incorporels : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial à un montant qui s'élève à vingt Cinq mille sept cent quatre dinars (25.704.000DT).

Mise à prix : fixée à vingt cinq mille sept cent quatre dinars (25.704.000DT) avec tous ses éléments incorporels.

N.B : Tout participant doit au préalable consigner entre les mains de l'huissier poursuivant la somme de deux Mille cinq cent soixante dix dinars 400 millimes (2.570dt.400) soit en espèces ou par chèque certifié.

Pour de plus amples informations concernant le cahier des charges, contacter l'huissier de justice poursuivant Me Mohamed Ali Karbia.

2025S01393VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, R.N.E N° 0000110F, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale

Partie saisie : Al-Asaad Trigui, titulaire de la CIN 05307167, Gérant de société, demeurant à rue Majida Boulila, à COTES, Sfax 3000, et à route de Teniour, km 4, rue Al-Nour CHihia, Sfax (l'emplacement du bien saisi).

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de la propriété, située à Sfax, sur la route Teniour, Km 4, rue Al-Nour Chihia, d'une superficie totale de 843 m². Elle contient un bâtiment de villa moderne de haut standing composé d'une *véranda donnant sur les 2 cotés sud et Est *un séjour *un salon *un hall *un couloir menant à une suite parentale *2 chambres dont l'une est orientée nord et l'autre sud * une salle de bain* une salle d'eau et une *cuisine.

Dans le coin nord Est de la propriété est bâtie une petite pièce contenant le moteur du puits.

Dans le coin nord ouest se trouve un entrepôt ouvrant sur l'ouest La propriété est équipée de chauffage central.

Le bien saisi est limité du sud par Trigui Imed, du sud par une entrée privée, du nord par Trigui et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible

La mise à prix : 356.400.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 24/11/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01394VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : 1) Mohamed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n°05314022, gérant de société, domicilié à la rue El Basetine n°8 Sakiet Eddair Sfax 2) Ahmed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n° 05372823, ouvrier, domicilié à rue El Basetine n°8 Sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sise à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°66923 Sfax dénommé «sadok boukhris» situé sur la route de Mahdia km 8 Sfax plus précisément à rue el basetin qui dérive du coté sud de la dite route à environ 500 m, dans une zone résidentielle.

Il est limité du sud par un passage, de l'Est par Habib Abdelmaksoud, de l'ouest par rue el basetine et du nord par Habib Ben Omor, c'est un terrain d'une superficie totale de 817 m² au centre duquel est édifié un bâtiment de 2 étages, un entrepôt et un garage détaillés comme suit :

* Le terrain : sa superficie est de 817 m²; il est clôturé de tous les cotés par des murs et accessible de l'ouest à travers une porte en fer à deux vantaux et une petite porte sur une rue de 10 m de largeur.

* Le bâtiment se compose de 2 étages : + un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 279 m², son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 3.20 m, il comprend 2 vérandas, un hall, un salon avec une porte et 2 fenêtres, un couloir muni d'un placard mural, 3 chambres dont l'une dispose d'un placard mural, une cuisine équipée de sous meubles et d'un placard mural, une salle de bain entièrement équipée et une salle d'eau + l'étage est d'une superficie couverte de 279 m², il est accessible à travers un escalier non couvert adjacent au coté sud du bâtiment, il comprend 2 appartements comme suit : 1/ le 1er appartement est accessible du coté sud ouest, il contient un couloir, 4 pièces, une salle de bain et une cuisine entièrement équipée. 2/ le 2ème appartement dispose d'une entrée sud Est, il contient un couloir, un salon, 3 pièces ; chacune est munie d'une fenêtre ; une cuisine équipée de sous meubles et de placard mural avec une porte et une fenêtre ouvrant sur un balcon, une salle de bain entièrement équipée.

Le sol des 2 appartements est carrelé, les murs sont enduits et peints, et le plafond est en béton armé à une hauteur de 2,90 m, et il est décoré de plâtre.

* L'entrepôt, d'une superficie couverte de 38 m², est situé dans le coin nord ouest de la propriété. Son entrée se fait à l'ouest sur la rue avec une porte à quatre battants. Il a une porte qui s'ouvre sur le reste du terrain. Son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, et son plafond est en béton armé de 2,70 m de hauteur, avec une fenêtre ouvrant sur le sud.

* Le magasin : est d'une superficie couverte de 24 m², il est situé dans le coin nord Est de la propriété, son entrée est de l'ouest et son plafond est de 2,60 m de hauteur.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau et l'état du bâtiment est généralement bon.

La mise à prix : 447.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 24/11/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboukacem Chebbi.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01395VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite à une surenchère d'un sixième du prix

MAITRE ZIADI MOURAD

Avocat à la cour de cassation

13 Avenue Farhat Hached - Sfax

Tél : 74 222 999

Matricule fiscal : 783102 H

A la demande du surenchérisseur : Fourti Houcine - Administrateur Au Ministère des Domaines de l'état et des Affaires Foncières, CIN n°05338211 demeurant à Elkaied Mhamed Avenue Taher Elhaded n°68 Sfax.

Partie poursuivante : Zouhair ben Abderrzak ben Mohamed Hadded titulaire de la CIN n°03969586

Domicile élu à l'étude de Maître Ben Salah Lamia Bent Msarra avocat à la cour de cassation 28 rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Salah Lamia Bent Msarra avocat à la cour de cassation 28 rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Partie saisie : Halim ben Mohamed Abdallah ben Ameur Charfeddin titulaire de la cin n°05348334 domicilié à Rue jasmin n°10 Sakiet Eddeir Sfax.

Adjudicataire : Zouhair Ben Abderrzak ben Mohamed Hadded titulaire de la CIN n°03969586 Domicile élu à l'étude de Maître Ben Salah Lamia bent Msarra avocat à la cour de cassation 28 rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Avocat du surenchérisseur : Maître Ziadi Mourad, Avocat demeurant au 13 Avenue Farhat Hached Sfax. CIN : 0525848, matricule fiscal 783102 H.

Immeuble saisi : Appartement, dans l'immeuble JULIA (auparavant Chahd) sis à la route Mahdia km 5 rue jasmin n°10 non achevé au 2ème étage partiellement inachevé limité au sud et nord par un autre appartement de l'ouest propriété d'autrui de l'Est les escaliers de l'immeuble dont ouverture avec 142 m² de superficie sans prendre compte des parts communes. L'appartement composé d'un salon avec un balcon un séjour 2 chambres à coucher une cuisine salle de bain et un couloir sachant qu'à la date l'expertise une partie du coté sud ouest a été séparée par un mur rendant l'appartement composé d'une chambre, un salon, une cuisine et une salle de bain et sa superficie devient 95 m² comptant que la partie séparée n'a aucun accès sachant que l'appartement n'est pas liée ni par l'eau ni par l'électricité.

La mise à prix : 94.000.000 D après la surenchère du 1/6 du prix auquel s'ajoute les frais et honoraires taxés lors de la présente affaire.

Date et lieu de la vente : Le Lundi 24/11/2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax situé à l'avenue Abou Elkasem Chebbi Sfax à partir de 9 heures du matin.

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier des charges N°5898 déposé ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner au moins le tiers de la mise à prix avant l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat.

2025X01396VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 Saisons Sfax

M.F : 000PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Société HORIZON FROID, SARL, RN E n°1034386A, ayant son siège social à l'avenue d'Algérie, rue Mauritanie immeuble ellouze n°10 Sfax 3000.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°40859 Sfax, dénommé «HASNA», situé à Sfax sur la route de Tunis, km 13, entrée des grands couvoirs (actuellement société SNA), à droite en direction de Tunis, à environ 700 m de la route principale. Sa superficie totale est de 10925 m², il est constitué d'une grande parcelle indivise et de 3 parcelles indivises détaillées comme suit :

1) La parcelle indivise n°2, c'est la parcelle principale, d'une superficie de 10577m² représentée par un vaste terrain nu, rectangulaire, en état de désolation et d'abandon. Il est traversé par plusieurs voies résultant du croisement de véhicules et de camions. Il est clôturé sur le côté ouest par un mur d'environ 2,50 mètres de hauteur, dont la partie inférieure est construite en pierre et ciment, et la partie supérieure en briques, entrecoupée de colonnes en béton de ciment, et clôturé du nord, du côté ouest avec un mur de 75 m de longueur et environ 1,20 m de hauteur. Sa partie inférieure est également faite de pierres et le reste est en briques.

Près des deux murs il y a des quantités de briques inutilisées. La parcelle est entourée tant du côté sud que de l'Est par une bordure de sable de faible hauteur qui la sépare des propriétés voisines. Près de son coin sud Est, se trouve un ancien entrepôt d'une superficie d'environ 20 m² surmonté d'un ancien réservoir d'eau.

2) Les 3 parcelles indivises sont : la Parcelle n°1, d'une superficie de 60m², la Parcelle n°2, d'une superficie de 72 m² et la Parcelle n°3, d'une superficie de 216 m².

Les 3 parcelles représentent une entrée commune entre le titre 40859 Sfax et les titres fonciers 73333 Sfax et 73336 sfax.

La nature de la zone dans laquelle se trouve la propriété saisie est agricole, malgré la présence d'un complexe appartenant à l'entreprise des grands couvoirs et à d'autres institutions, et elle est équipée d'électricité.

La mise à prix : 362.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 01/12/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01422VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale avenue de la Liberté, inscrite au R.C sous le N° Bl87881996 ; R.N.E N°0000110P.

Partie saisie : 1) Souha bent Sami Elleuch, titulaire de CIN 08882232, épicière, domiciliée à la route de Gremda km7 avenue Farhat Hached n°18 Sfax et à son domicile élu le bureau de son avocat maître Sarbegi Adlen -en qualité de débiteur principal.

2) Sami Ben Rachid Elleuch, titulaire de CIN 01310948, commerçant, domicilié à la route de Gremda km7 avenue Farhat Hached n°18 Sfax - en sa qualité de propriétaire du bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien situé sur la route de teniour km 6 Chehia, précisément dans la rue Habib el Ayedi, issue du bord ouest de la dite route, à environ 850m de celle-ci et à 100m de la route tbelbi, dans une zone à vocation résidentielle et mixte, il s'agit d'un terrain sur lequel est édifié deux constructions; l'une à toiture en béton armé et l'autre à toiture métallique, dont les détails sont les suivants :

La construction couverte en béton armé :

Sa superficie couverte est de 45 m² ; elle est attenante du coté Est au reste du local appartenant à M. Abdelraouf Elleuch, elle comporte une entrée sud avec une porte coulissante métallique; précédée d'une porte vitrée à deux battants encadrée d'aluminium d'une largeur de 1 m, ainsi qu'une seconde partie vitrée.

Le sol est revêtu de carrelage en grés, le plafond est en béton armé d'une hauteur de 2.40 m, décoré en plâtre et équipé de luminaires bien répartis.

Ce local commercial est exploité pour la vente de matériaux ferreux et autres par la société ICEM.

La construction à toiture métallique :

Sa superficie couverte est de 3.6.9m² ; elle est située à la partie sud du bien et attenante à la construction en béton armé décrite ci-dessus.

Le sol est également en carrelage en grés, les murs sont enduits et peints, et le toit est constitué de panneaux isolants en polystyrène (PS) fixés sur une ossature métallique solide, d'une hauteur de 3 m. Elle comprend un bloc sanitaire (lavabo+wc) ainsi q'une partie servant de dépôt

La superficie totale du bien est de 81.90 m² (45m²+36.9m²)

Ses dimensions : façade nord et sud : 23.40m

Profondeur Est ouest de 3.50m

Le bien est limité du sud par une route goudronnée, de l'Est ainsi que du nord par Abdelraouf Elleuch et de l'ouest par le reste de la propriété de Sami Elleuch

Le bien dispose d'électricité et de l'eau et l'état général de la construction est bon.

La mise à prix : 135.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi 01/12/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01423VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social au 10 rue Pierre Du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : Bahloul Sarra Bent Mustapha, titulaire de la CIN n°08757200, demeurant à route Mahdia km 7 rue Errached, Epices Mahmoud, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un Terrain non bâti à usage d'habitation sis à route Menzel Cheker km 11 Sfax à 1150 mètres de la route principale et d'une superficie de 400 m², clôturé de deux cotés et se trouve dans une zone non étudiée, de l'est et du nord des lots «F» Elkhazanet n°187 et 189, de 15 mètres de largeur, les maisons entourant le terrain sont considérées comme au-dessous de la moyenne vu leur entrées et la distance par rapport à la route principale, une entrée de 6 mètres. Par le fond une entrée de 6 mètres, de l'est Makni, du nord les héritiers de Ben Salem et par l'ouest Ben Ramdhan Saloua.

Mise à prix après déduction de 40 % : Quatre mille huit cent dinars (4.800,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, Mercredi 19 Novembre 2025 (19/11/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X01424VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40%

Cabinet de Maître Mounir Drira

Avocat à Sfax

Téléphone : 74200414

N° fiscal : 000/P/A/801535K

Les poursuivants : Habib Souissi et ses frères et sœurs, Abdelfattah, Ratiba, Monia, Jalal et Hassan, fils de Hussein Souissi. Les hommes exercent une profession libérale et les femmes effectuent des tâches ménagères. Leur siège élu au bureau de leur représentant Maître Mounir Drira situé au 57, avenue Habib Bourguiba Sfax.

La partie saisie : Zouhair Ben Hussein Souissi, retraité, titulaire de la carte nationale d'identité n° 01214098, demeurant à la route de Tunis km 2, rue Loumi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mounir Drira, avocat, 57, rue Habib Bourguiba, Sfax.

Désignation de l'immeuble mis en vente : L'ensemble du bien immobilier situé à la rue Abdelaziz Kobeissi, n° 490, zone 27, route de Tunis, km 2, rue Loumi, Sfax. Ce bien consiste en un terrain rectangulaire de 84 m², mesurant 12 mètres de façade et 7 mètres d'est en ouest. Il est bordé par la rue Abdelaziz Kobeissi au sud et par une entrée à l'ouest. Sur les côtés inférieurs et est, il appartient à d'autres propriétaires. Il comprend un ancien bâtiment de plain-pied composé d'une résidence avec une entrée couverte aux angles sud et est, ouvrant directement sur une pièce centrale à toiture en zinc, sur laquelle s'ouvrent une maison en bas et une autre à l'ouest. Une cuisine, située dans l'angle sud-ouest de la résidence, donne également sur une salle de bains. Les étages inférieur et ouest des deux maisons sont pavés de ciment, tandis que l'étage intermédiaire et la cuisine : sont carrelés. Sur la place Bartar, la résidence est équipée de l'électricité et de l'eau potable, mais elle est vétuste et mal entretenue.

Mise à prix : Le prix de départ de l'ensemble du bien a été fixé après réduction de la mise à prix initiale de 40% à quarante-quatre mille sept cent soixante dinars (44 760 000 D) outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal ainsi que les nouveaux frais engendrés par le renvoi.

La vente aux enchères ne peut être menée que par un avocat ayant déposé le tiers du prix de départ conformément à la loi. Les étrangers doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

Charges imposées sur l'immeuble : Le bien mis en vente est occupé par la partie saisie Zuhair bin Hussein Suissi.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de Sfax, rue Victor Hugo Sfax, le lundi 24 Novembre 2025 au matin, dans la salle d'audience prévue à cet effet, à partir de 9 h.

Visites de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours de la semaine et pendant les heures administratives. Le cahier des charges peut être consulté auprès du greffier du Tribunal de première instance de Sfax ou du cabinet de l'avocat chargé de la procédure.

2025X01426VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique N°B187881996 son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Ridha Sassi, cin n°0190966, son adresse élue lac victoria Tunis.

Héritier Ayed Sassi cin n°0019220 et Chadlia Mezrani : Radhia Sassi, Nouredinne Sassi, Rawdha Sassi, Mourad Sassi, Rabia Sassi, Raouf Sassi, Bechir Sassi, adresse élue lac victoria Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des l'immeuble objet du titre foncier Num : 246 Ariana, dénommé «AL AMAL» d'une superficie de 45390 m². Il s'agit d'un lot de terrain situé à cheikhat essabbala oued Turki, Ariana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 800933d 784.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 01/12/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025403629VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son Avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : 1) Mohamed Walid Arfaoui CIN 04799014, demeurent au N°06 Rue Maaroufi Errossafi, Ariana.

2) Amel El Gharbi, CIN 05683861, demeurent à la rue lieutenant rouabi El corniche, Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num : 76265 Ariana, dénommé «MEHDI» d'une superficie de 617 m², il s'agit d'un lot de terrain situé à Chotrana Ariana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 605497d 577.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 01/12/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025403630VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Le parti Ligue Gauche Ouvrière

Siège social : Résidence EL WAFA immeuble D 4ème étage N°9 rue de l'Indépendance Bardo Tunis

Conformément au jugement Civil dans l'affaire n°20710 daté du 25/02/2025, le tribunal de première instance de Tunis a décidé la dissolution du parti «Ligue Gauche Ouvrière» situé à Résidence EL WAFA immeuble D 4ème étage N°9 rue de l'indépendance Bardo Tunis et la nomination de Mr Marouene ZAGHOUANI entant que liquidateur du parti politique.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur à son bureau sis à Immeuble El Ksour App 4 étage 4, Rue Ariana les roses Ennasr 2 Ariana, dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

2025403610VEPA2

SOCIETE MINOTERIE ET SEMOULERIE SADOK BEY

Siège social : Zone Industrielle Bir Elkasaa Tunis

Identifiant unique : 0001064X

Capital : 10750000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 24 octobre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE MINOTERIE ET SEMOULERIE SADOK BEY; identifiant unique 0001064X, sous le contrôle du juge commissaire Madame Khawla Mehria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir - 1073 Tunis.

2025403614VEPA2

SOCIETE PATES EZZAHRA

Siège social : Rte Sousse Klm 13 Zahra

Identifiant unique : 0015078B

Capital : 100 000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 24 octobre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE PATES EZZAHRA; identifiant unique 0015078B, sous le contrôle du juge commissaire Madame Khaoula Mehria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025403615VEPA2

SOCIETE EL BAYT EL ALI PROMOTION IMMOBILIERE

Siège social : Rue Carthage N°09 Etage 01 App 12 Tunis

Identifiant unique : 0882882A

Capital : 160000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 24 octobre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE EL BAYT EL ALI PROMOTION IMMOBILIERE ; identifiant unique 0882882A, sous le contrôle du juge commissaire Madame Khaoula Mehria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025403616VEPA2

SOCIETE L'EQUIPEMENT RATIONNEL

Siège social : Rue Carthage N°52 Tunis 1001

Identifiant unique : 0036082M

Capital : 30000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 24 octobre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE L'EQUIPEMENT RATIONNEL; identifiant unique 0036082M, sous le contrôle du juge commissaire Madame Khawla Mehria.

Tous les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025403617VEPA2

RESTAURANT BAR TONTON VILLE

Siège social : Rue Youghslafia N°96 Tunis

Identifiant unique : 0002149F

Capital : 56000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de

Tunis le 24 octobre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de le RESTAURANT BAR TONTON VILLE; identifiant unique 0002149F, sous le contrôle du juge commissaire Madame Khaoula Mehria.

Tous les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025403618VEPA2

Clôture de liquidation judiciaire

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 102, daté le 13/10/2025. Il a été décidé que les travaux de liquidation judiciaire de l'héritage d'Ali Ben Ferjeni Alioui ont été levés et clôturés, autoriser le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications légales et déposer à la trésorerie du tribunal.

2025403619VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu du jugement en référé numéro 83176/2025 daté du 24/3/2025 par le tribunal de première instance de Tunis, a décidé la nomination de maître Aifa Badreddine en qualité de liquidateur judiciaire de l'héritage du feu Mahmoud Khechirif, sous la tutelle de son excellence le juge commissaire.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 l'immeuble Luxor 2 - 3ème étage bur b3.5, Montplaisir - Tunis.

2025403620VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 638, daté le 14/10/2025. Il a été décidé de clôturer la liquidation judiciaire d'héritage Mohamed Ibrahim ben Hamza, autoriser le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications légales et déposer à la trésorerie du tribunal.

2025403621VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Actionnaires de la société STEQ

La Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"

Société anonyme

Au capital de 7.000.000

Siège social : 8, Rue 8601 - Zone Industrielle Charguia I

ID : 02404B

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société STEQ qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2025 à dix heures (10 H) au siège social de la société, sis au n°8 rue 8601, Zone Industrielle La Charguia I - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission de Messieurs Mahdi et Mohamed Walid AREM de leur poste d'Administrateur ;

2. Nomination de nouveaux Administrateurs

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Ladite convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire a été déposée au Registre National des entreprises le 27 octobre 2025 sous le n°2025P86013993.

2025R03056SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société des Tubes Plastiques et de Cuivre -SA STPC

Au capital de 10.900.000 DT

Matricule Fiscal : 022667 KAM000

Registre de commerce : B110322001

N° d'affiliation CNSS : 106709-09

Siège : Rue des Minéraux Impasse N°I - Z.I Charguia I

B.P : 47 - 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société des Tubes Plastiques et de Cuivre -SA- «STPC», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 Novembre 2025 à 13 h aux bureaux de la société sise à la Rue des Minéraux impasse N°1 zone industrielle Charguia I – Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil pour l'exercice 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

3/ Approbation éventuelle du rapport du conseil d'administration et du bilan et comptes de l'exercice 2024.

4/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

5/ Désignation des membres du conseil d'administration de la société pour un mandat de trois ans.

6/ Désignation du commissaire au comptes pour un mandat de trois ans.

7/ Questions diverses.

2025R03063SANB3

MAKLADA SA

Société anonyme

Au capital social de 8.139.800 D

Siège social : Zone Industrielle Borj Cedria 2055 - Bir El Bey

Identifiant unique : 830003X

Les actionnaires de la société MAKLADA SA sont conviés à la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra jeudi 20 novembre 2025 à 11 heures du matin à l'hôtel Mirage Hammamet, avenue Bettino CRAXI, Jinen Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2024.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

4. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

2025S01394SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE TAKAFUL

«EL AMANA TAKAFUL»

Capital social : 20 145 010 dinars

Siège social : 13, Rue Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Registre de commerce : B149542013

Matricule fiscal : 1288542B

Les Actionnaires de la Société El Amana Takaful sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 novembre 2025 à 9H à l'adresse suivante :

59 Avenue Alain Savary 1002 Tunis

Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point Unique :

Modification des articles 3 et 4 des statuts de la société.

2025403633SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

De la Société Civile Locale d'Al Rmeitha Al-Aliya

Le comité constitutif de la Société Civile Locale d'Al Rmitha Al-Aliya invite tous les participants à assister à l'assemblée générale constitutive, qui se tiendra le mardi 18 novembre 2025 à 10h à la Maison des Jeunes de Tamghza.

Les personnes souhaitant candidater pour un poste au conseil d'administration de la société sont invitées à soumettre leur candidature au comité fondateur avant la date de l'assemblée, soit un jour avant la réunion.

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Révision des articles des statuts et de l'acte constitutif de la société conformément aux dispositions du Décret n°3 de l'année 2025, daté du 2 octobre 2025, relatif aux sociétés civiles, et approbation des documents.

2. Election des membres du conseil d'administration.

3. Election du président du conseil d'administration.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes de la société.

2025R03035SODB3

Autres sociétés

STE MUTUELLE DE BASE AGRICOLE "ELKAFLA"

SMSA au capital 18 000 DT

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Essalem Sidi Bouzid

1643579YNM000

Le Président du Conseil d'Administration de la société mutuelle de service agricole "elkafla" annonce à tous les adhérents que l'assemblée générale extraordinaire de la société mutuelle se tiendra le 30 novembre 2025 à dix heures du matin, avenue Habib Bourguiba immeuble essalem Sidi Bouzid selon l'ordre du jour ci-joint.

Les personnes souhaitant se porter candidates au conseil d'administration, ou les agriculteurs doivent introduire les demandes à cet effet auprès du conseil d'administration, une semaine avant l'assemblée générale.

L'ordre du jour :

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

- Certification de l'acceptation des nouveaux adhérents.

- Renouvellements du mandat du commissaire aux comptes.

- Certification des états financiers et les rapports financiers des années 2022, 2023 et 2024.

2025X01427SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Meunière Tunisienne "SMT" dont le siège social est situé à la zone industrielle Bir El Kassaa 2013 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2025-09-0201-0008221 en date du 29 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en des silos de stockage de grains dégageant des poussières inflammables et minoterie de céréales située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité d'El Mourouj.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Mourouj ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Tunisie Farine" dont le siège social est situé à la zone industrielle Bir El Kassaa - El Mourouj 2059 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-0008222 en date du 29 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de produits alimentaires à base de céréales située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité d'El Mourouj.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Mourouj ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Hedi ben Mohamed Benselem annonce que son titre de propriété n°02/32040 concernant le titre foncier n°110856 Sfax a disparu et veut extraire un autre le remplaçant. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X01416DIVD2

Avis

Mr Hammadi Zouari annonce que le titre de propriété de son héritage d'un terrain de 1650 m² avec une maison située à la route Taniour km6 Sfax provenant de l'achat le 28 Février 1968 dressé par les notaires Ahmed Jammoussi et Abd Rahmen Euch a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X01417DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Ltaief Cheikh Rouhou informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant la parcelle de terre d'une superficie de 2860 m² située sur la route de Tunis km 9 Sfax leurs provenant par acte d'échange daté le 11/12/2011 et enregistré le 12/12/2011 n°M055863 dressé par les notaires Ilyess Karray et Ali Driss et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X01419DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Hamida bent Mahmoud Ayadi informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 10/5/1979 dressé par les notaires Ali Driss et Ali Karray et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X01420DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Selma Bent Boubaker Agrebi avise le public qu'elle possède une parcelle de terrain nord ouest de surface 308 m² à distraire du titre foncier N°251421 sise au Mao Machyakhat Merkez Dammak entre route khnafes et Mharza au bord de la dernière route limitée au sud par impasse de largeur 6m d'où son entrée à l'est le reste de la propriété de Boubaker Moumni au nord Zakia Cheour et à l'ouest Ben Ali suivant un contrat de vente daté le 9 janvier 1994 dressé par les notaires Moncef Ketata et Houcine Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2025X01425DIVD2

Déclaration de perte des droits de propriété

Mr Mohamed Najib Ben Ali Ben Belgasem Alamri CIN n°04328460 délivrée le 10/9/1998 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 13/86349, objet du titre foncier n°68024 Sidi Bouzid muni d'un certificat de perte numéro 3275 reçu de la garde nationale Cebbala Sidi Bouzid le 20/10/2025.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 29 octobre 2025.

2025403622DIVD2

Vente d'un immeuble (Local commercial)

Appartenant à la Sté SMAK

IU : 765394 J

Maître el Heni Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage

bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SMAK, dans le cadre de l'affaire n°350 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession de l'immeuble édifié sur le titre foncier n°177392 Tunis nommé "ZAFIR 88" d'une superficie 229,5 m² sis au centre commercial Zaphir Place Palestine la Marsa.

Les personnes intéressées pour l'achat de l'immeuble sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 28/11/2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux "la Presse" et "Assahafa" en date du 22/10/2025.

2025403632DIVD2

اعـــــــلان

مؤسسة سيتي بنك ن - أ فرع تونس
55 شارع يوغرطة 1002 ميتيال فيل تونس - البلفيدير
المعرف الوحيد : 0048078F

ينشر سيتي بنك ن- أ فرع تونس ، عملا بمقتضيات الفصل 1-43 من قانون المالية لسنة 2025 قائمة أصحاب الحسابات والمنتفعين المذكورين بالجدول اسفله التي تنقضي المبالغ و المستحقات الراجعة لهم من الحسابات التي لا تجر في شانها أية عملية أو مطالبة أو منازعة باي عنوان كان من قبل مستحقيها مدة 15 سنة دون انقطاع و يسقط حق المطالبة بها و يحل اجل تحويل الأموال لفائدة الدولة مثلما مبين بالجدول .

Citibank N.A. Tunis Branch, conformément à l'article 43-1 de la loi de finances 2025, publie la liste ci-après des titulaires et bénéficiaires des comptes qui seront déchus du droit de réclamer les montants leur revenant des comptes demeurés inactifs, ne faisant l'objet d'aucun opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit de leur part durant une période de 15 ans sans interruption.

La date de déchéance du droit de réclamer les montants leur revenant ainsi que celle de la déclaration et du transfert au profit de l'Etat des fonds sont mentionnées dans le tableau ci-après pour chaque titulaire et bénéficiaire.

تاريخ التصريح والتحويل Date de la déclaration et transfert	تاريخ انقضاء المدة Date d'expiration	أصحاب ومنتفعي الحساب Titulaires et bénéficiaires	العملة Devis	الحساب عدد Numéro de compte
2028/02/15	2027/12/31	ENSCO OFFSHORE INTERNATIONAL	دينار	0100156008
2027/02/15	2026/12/31	FERROVIAL-LOT GALEIRIE DE TRANSFERT	دينار	0250154003
2027/02/15	2026/12/31	ACCENTURE SAS TUNISIE BRANCH	دولار امريكي	0250805047

2025R03062BCFA5